

DFF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Poursuivre le développement de la coopération dans le cadre de la transformation numérique de l'administration : décision de principe

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral prendra une décision de principe concernant l'organisation de la coopération dans le cadre de la transformation numérique de l'administration. Les principales variantes sont (A) le statu quo avec l'organisation Administration numérique suisse (ADS) sans possibilité d'édicter des règles contraignantes, (B) la création d'une autorité commune de la Confédération et des cantons qui puisse édicter des règles contraignantes, et (C) une habilitation de la Confédération dans ce sens.

Date cible : 31.12.2025

Rapport « Définir des normes contraignantes pour le paysage de l'Administration numérique suisse. Faut-il inscrire la numérisation dans la Constitution fédérale ? » (en exécution du po. 23.3050 Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV) : approbation

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Définir des normes contraignantes pour le paysage de l'Administration numérique suisse. Faut-il inscrire la numérisation dans la Constitution fédérale ? ». Le rapport sera établi sur la base du document relatif aux différentes solutions, dont le Conseil fédéral a pris acte au premier semestre 2023, ainsi que sur la base d'autres analyses qui seront effectuées en vue de la décision du Conseil fédéral sur la suite des travaux concernant la coopération dans le cadre de la transformation numérique de l'administration.

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Mise en place de l'autorité de contrôle prévue par la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) : définition des exigences

En application de la LTPM, il faudra mettre en place au SG-DFF une autorité chargée de contrôler les inscriptions au registre des ayants droit économiques. Suivant une approche fondée sur les risques, cette autorité vérifiera les inscriptions dont l'exactitude est mise en doute et prendra les mesures qui s'imposent lorsque les informations saisies sont incorrectes, incomplètes ou inactuelles. Les exigences relatives au système informatique et les grandes lignes du plan d'organisation ont été définies.

Date cible : 31.12.2025

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Examen des tâches et des subventions 2024 : ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral procède en 2024 à un examen complet des tâches et des subventions. Il a chargé à cet effet un groupe d'experts externes de lui soumettre, d'ici la fin de l'été 2024, des propositions de mesures visant à éliminer les déficits structurels du budget fédéral. On ne sait pas encore quels projets résulteront de ces propositions de mesures ni si un ou plusieurs projets seront nécessaires. Le Conseil fédéral mettra en consultation au premier semestre 2025 les mesures qu'il aura retenues.

Date cible : 30.06.2025

PROJETS

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale :

réalisation des objectifs du programme SUPERB d'ici au 31 décembre 2025

La migration des systèmes au sein de l'environnement SAP a pu être réalisée en septembre 2023, comme prévu. L'année 2024 a porté, pour l'essentiel, sur la mise en service du nouveau système Defense de l'armée (ERP D/ar), le transfert des applications des offices civils du DDPS vers la plateforme de l'OFIT et le déploiement de la nouvelle solution de gestion des acquisitions et des adjudications. En 2025, l'AFF se consacrera à l'optimisation et au renouvellement des processus d'assistance en matière de finances et d'analyses de l'administration fédérale.

Les mesures d'optimisation et de renouvellement visant à améliorer les processus cibles (ceux des finances en particulier) et les analyses sont mises en œuvre. Au terme du programme SUPERB, l'organisation chargée d'exécuter les processus en matière de finances, d'analyses et de gouvernance des données de base est en place à l'AFF et fonde ses travaux sur la méthode DevOps de l'OFIT en tant que fournisseur de prestations, méthode qui vise à unifier le développement logiciel et les opérations.

Date cible : 31.12.2025

Vérification de la stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes ; mise en œuvre du principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise : réalisation de la vérification auprès de deux entités d'ici au 31 décembre 2025

Remanié dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Abate 18.4274, le principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise est appliqué. Il prévoit la vérification régulière de la conformité des objectifs stratégiques avec les principes en vigueur du gouvernement d'entreprise, la stratégie du propriétaire et l'intérêt public lié à l'exécution des tâches par l'entité devenue autonome.

La vérification se fondant sur le principe directeur 17 du gouvernement d'entreprise a été effectuée auprès de deux entités.

Date cible : 31.12.2025

Examen des indicateurs de la compensation des charges :

réalisation d'une expertise externe en vue de l'examen des indicateurs de la compensation des charges.

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020–2025 contient une proposition visant l'examen des dix indicateurs de la compensation des charges lors des travaux liés à l'établissement du prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité. Ces indicateurs étant utilisés de manière inchangée depuis 2008, soit depuis près de 20 ans, il semble opportun d'en vérifier la pertinence.

Les indicateurs et le poids qui leur est accordé seront examinés lors des travaux liés à l'établissement du rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2026–2029. Une expertise externe sera réalisée d'ici à la fin de l'année 2025. Elle servira de base à la discussion sur les modifications concrètes qui sera menée avec les cantons concernés et à la préparation, le cas échéant, des modifications légales qui s'imposent.

Date cible : 31.12.2025

Privatisation de RUAG International : achèvement du processus de privatisation de Beyond Gravity en 2025

Le processus de privatisation d'International Holding SA progresse. Dans les objectifs stratégiques qu'il a assignés à RUAG International pour les années 2024 à 2027, le Conseil fédéral prévoit que la dernière unité opérationnelle du groupe, à savoir Beyond Gravity, sera vendue avant la fin de l'année 2025.

La vente de Beyond Gravity a été effectuée avant la fin de l'année 2025 dans le respect des conditions que le Conseil fédéral a définies dans les objectifs stratégiques assignés à RUAG International pour les années 2024 à 2027. Face à RUAG International, le DFF (AFF) représente les intérêts de la Confédération dans le processus de vente et informe le Conseil fédéral de la vente avant la signature du contrat.

Date cible : 31.12.2025

CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

PROJETS

MOSAR : moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés, améliorer la qualité des données et les processus métier ainsi qu'offrir de nouveaux services aux assurés : fin de la phase de conception

Ce projet porte sur la modernisation des échanges électroniques entre les caisses de compensation AVS et le registre des assurés. Il s'agit en particulier d'améliorer la qualité des données transmises au registre par les caisses de compensation, d'augmenter l'efficacité des processus d'affaires et d'offrir de nouveaux services aux assurés (modernisation d'InfoRegistre).

Fin de la phase de conception selon le calendrier convenu avec l'OFAS. Le concept est élaboré et validé.

Date cible : 31.12.2025

Numérisation des APG : mise en place d'une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous les partenaires concernés : fin de la phase de réalisation

Ce projet a pour objectif de mettre en place une procédure automatisée pour traiter les allocations pour perte de gain (APG) avec tous les partenaires impliqués. Il fait partie du programme de numérisation du traitement des APG piloté par l'OFAS.

La phase de réalisation a été finalisée en collaboration avec eAVS/AI et l'OFAS et le soutien des caisses de compensation cantonales et professionnelles. Les tests ont été validés, et les préparatifs en vue de la migration et du déploiement ont été effectués.

Date cible : 31.12.2025

Programme « Transformation numérique de la CdC » : développement de l'architecture des processus d'affaires et du parc applicatif de la CdC afin de réduire l'obsolescence technologique et de faire avancer la numérisation : en phase d'initialisation

Ce programme porte sur la migration des processus d'affaires vers un environnement plus agile, favorisant la numérisation des processus et les échanges avec les assurés et les partenaires. Il tient compte de l'obsolescence technologique, qui explique la non-conformité de certaines composantes du système informatique aux normes en vigueur sur le marché.

La situation a été analysée, et les exigences générales ont été fixées. Une feuille de route a été établie, et les projets qui composent le programme ont été définis.

Date cible : 31.12.2025

Extension de l'utilisation systématique du numéro AVS (EXUSNAVS) : adaptation des processus et des applications informatiques pour un suivi plus efficace des annonces d'utilisation systématique du numéro AVS : clôture du projet

Étant donné que les administrations suisses peuvent utiliser le numéro AVS depuis la révision de la LAVS, la CdC doit procéder à des modifications techniques et opérationnelles et remanier la gestion des accès afin d'éviter une utilisation abusive du numéro AVS.

La solution a été déployée et les utilisateurs ont été formés.

Date cible : 31.12.2025

MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

PROJETS

Développement de la conception des pièces de monnaie :

nouvelle conception du Vreneli d'or de 100 francs

Pour célébrer les 100 ans du Vreneli d'or de 100 francs, qui a été frappé uniquement durant l'année 1925, Swissmint produira une monnaie spéciale qui aura les mêmes dimensions que la pièce originale, mais qui présentera un design moderne.

Le monnaie spéciale « Vreneli d'or de 100 francs » sera commercialisée et vendue.

Date cible : 31.12.2025

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1 : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2025 le message relatif à un nouvel accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) avec les États-Unis. En ce qui concerne la mise en œuvre de FATCA, il convient de négocier avec les États-Unis une transition de l'accord actuel selon le modèle 2 vers un nouvel accord selon le modèle 1. Avec le modèle 1, les données seraient automatiquement échangées entre les établissements financiers via les autorités compétentes, sur une base réciproque. De plus, les demandes groupées FATCA ne seraient plus possibles et la Suisse recevrait des États-Unis des données sur les clients suisses. Dans le cadre de l'accord actuel, fondé sur le modèle 2, les établissements financiers suisses doivent communiquer les données des comptes directement à l'administration fiscale américaine, avec l'accord des clients américains concernés. Lorsque des clients américains refusent de coopérer, les États-Unis doivent aujourd'hui passer par la voie de l'assistance administrative pour obtenir les informations bancaires voulues.

Date cible : 31.12.2025

Révision des dispositions sur l'assistance administrative de la loi sur la surveillance des marchés financiers : adoption du message

Au premier semestre 2025, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision des dispositions sur l'assistance administrative de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA), de la loi sur la Banque nationale et de la loi sur la surveillance de la révision. La révision des dispositions relatives à l'assistance administrative dans le domaine financier vise à améliorer le cadre dans lequel les autorités et les prestataires de services financiers suisses coopèrent avec les autorités étrangères.

Date cible : 30.06.2025

Adaptation des bases légales pour l'échange international automatique des déclarations pays par pays : ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2025 une consultation sur la modification de l'accord multilatéral des autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (accord EDPP) et de la loi fédérale sur l'échange des déclarations pays par pays (LEDPP). Le projet vise à transposer dans le droit suisse la modification de la norme minimale des pays de l'OCDE et du G20.

Date cible : 31.12.2025

Modification des bases légales relatives à l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2025 le message sur la modification des bases légales relatives à l'échange automatique international de renseignements en matière fiscale (EAR). Le message comprend la ratification des bases légales internationales pour la mise en œuvre de la mise à jour de la norme de l'OCDE pour l'EAR, plus précisément la modification de l'EAR sur les comptes financiers et le nouvel EAR sur les cryptovaleurs, ainsi que la modification de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR) et de son ordonnance (OEAR). Le projet vise à transposer dans le droit suisse la modification de la norme de l'OCDE. Il permettra à la Suisse de remplir ses obligations internationales en matière de transparence fiscale, ce qui renforcera beaucoup la crédibilité et la réputation de sa place financière.

Date cible : 30.06.2025

Modification de l'accord entre la Confédération suisse et l'UE sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international : ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation au second semestre 2025. La modification apportée à l'accord bilatéral sur l'EAR avec l'UE permettra de s'aligner sur la modification de la norme de l'OCDE. Elle permettra à la Suisse et à l'UE de remplir leurs obligations internationales en matière de transparence fiscale, ce qui renforcera les liens de la Suisse avec l'UE, ainsi que la crédibilité et la réputation de sa place financière.

Date cible : 31.12.2025

Mise en place de l'échange automatique de renseignements sur les cryptovaleurs avec les États partenaires à partir de 2026 : adoption du message

Au premier semestre 2025, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à l'approbation des arrêtés fédéraux concernant la mise en place de l'échange automatique de renseignements sur les cryptovaleurs avec les États partenaires à partir de 2026. Les bases juridiques pour cet échange ne précisent pas les États avec lesquels l'échange peut avoir lieu, de sorte que le Parlement doit régler ce point au moyen d'arrêtés fédéraux simples. Les procédures et exigences applicables au niveau international n'étant pas encore définitivement fixées, les futurs États partenaires doivent être désignés dans un projet séparé.

Lorsqu'elle activera l'échange automatique de renseignements sur les cryptovaleurs avec les États partenaires approuvés par le Parlement, la Suisse sera en conformité avec les normes internationales. Elle remplira alors ses obligations en matière de transparence fiscale, ce qui renforcera la crédibilité et la réputation de sa place financière.

Date cible : 30.06.2025

Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2025 le message sur la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales. Les conventions contre la double imposition avec l'Italie et la France prévoient des règles spécifiques pour les travailleurs frontaliers et le télétravail. Pour que ces règles soient appliquées correctement, les accords prévoient un échange automatique de renseignements concernant les données salariales. La mise en œuvre de l'échange pour ces deux accords nécessite des bases légales en droit interne afin de garantir que les renseignements soient transmis entre les autorités fiscales suisses concernées. C'est l'objectif du projet de loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales.

Date cible : 30.06.2025

Ordonnance relative à la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) : ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2025 la consultation sur l'ordonnance relative à la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM). L'ordonnance réglera les détails de cette loi, qui prévoit un registre central permettant d'identifier les ayants droit économiques et définit de nouvelles obligations de mise à jour des informations sur les ayants droit économiques effectifs en fonction des risques. La loi prévoira aussi des mesures visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent.

Date cible : 31.12.2025

Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of GloBE Information (GIR MCAA) : adoption du message

Le « Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of GIR Information » (GIR MCAA) est en cours de finalisation au niveau de l'OCDE/G20. Cet accord constituera la base de l'échange international de renseignements entre États partenaires dans le domaine de l'imposition minimale. Les informations à échanger sont les données prévues dans le « GloBE Information Return » (« GIR »), un formulaire standardisé qui fournit notamment des informations sur la manière de calculer l'imposition minimale d'un groupe d'entreprises multinational conformément aux règles GloBE (Global Anti-Base Erosion Rules).

L'accord vise à garantir l'échange des GIR entre les États partenaires. Le Conseil fédéral adoptera le message au second semestre 2025.

Date cible : 31.12.2025

Améliorer le cadre réglementaire de la finance numérique : décision

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral prendra acte de l'avancement et de la mise en œuvre des mesures prévues dans le rapport « Finance numérique : champs d'action 2022+ » de février 2022 et se prononcera sur la suite des travaux. Il poursuivra la mise en œuvre des champs d'action du rapport, notamment dans le domaine de la finance ouverte et des modèles d'affaires innovants, et élaborera les bases nécessaires à la mise en œuvre de la norme du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire concernant les exigences de fonds propres pour les cryptomonnaies.

Date cible : 31.12.2025

Rester en pointe en matière de finance durable : décision

Il est important que la Suisse continue de jouer un rôle de premier plan en matière de finance durable. Dans ce contexte, elle exerce une influence sur les travaux internationaux en lien avec ces thématiques, y compris au sein du G20 et du Fonds monétaire international (FMI). La révision de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, que le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2025, permettra en outre de fixer pour la première fois des critères minimaux pour les feuilles de route des établissements financiers.

Date cible : 31.12.2025

Révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) : adoption du message

Au premier semestre 2025, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. L'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2016 et les développements nationaux et internationaux ont révélé que la transparence et la sécurité juridique devaient être renforcées dans certains domaines réglementés.

Date cible : 30.06.2025

Stabilité de la place financière suisse : ouverture de la consultation

Afin de développer et de renforcer le dispositif « too big to fail », le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2025 la procédure de consultation du projet d'ordonnance élaboré sur la base du rapport du Conseil fédéral d'avril 2024 sur la stabilité des banques. Le Conseil fédéral fixera aussi les grandes lignes du projet de loi, en fonction du rapport des commissions d'enquête parlementaires (CEP). En outre, le Conseil fédéral adoptera une modification de l'ordonnance sur les banques en fonction de l'évolution du processus parlementaire du projet de modification de la loi sur les banques (Public Liquidity Backstop).

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Entretien et développement des relations internationales : participation au volet financier du G20 en 2026

L'objectif est de participer au volet financier du G20, de mener des dialogues financiers et d'étendre le réseau des relations internationales.

La participation au volet financier du G20 en 2026 est garantie.

Date cible : 31.12.2025

Amélioration de l'accès de la Suisse au marché de certains États partenaires :

amélioration de l'accès de la Suisse au marché de certains États partenaires

Il s'agit d'intervenir auprès de certains États partenaires afin d'assurer le maintien du cadre qui régit les services financiers transfrontaliers ou de l'améliorer. Le DFF s'attache à trouver avec les États partenaires des solutions pratiques permettant d'améliorer l'accès aux marchés concernés.

La Suisse a discuté du cadre qui régit les services financiers transfrontaliers avec certains États partenaires et, lorsque c'était possible, elle a mis en place des solutions pratiques permettant d'améliorer l'accès aux marchés concernés.

Date cible : 31.12.2025

Représentation de la Suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI), du Conseil de stabilité financière (CSF) et du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) : participation d'experts suisses aux évaluations de 2025 ; couverture des besoins en matière de formation

Il s'agit pour la Suisse d'assumer son rôle de membre du FMI, du CSF et du GAFI, et, conformément aux devoirs lui incombant en tant que membre, de fournir les spécialistes nécessaires à la réalisation des évaluations du GAFI.

Le DFF et le DFJP allouent des ressources suffisantes pour que, lors du cinquième cycle d'évaluation (de 2025 à 2031), la Suisse puisse s'acquitter des devoirs qui lui incombent en tant que membre du GAFI.

Date cible : 31.12.2025

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification de la loi sur la TVA (mise en œuvre des mo. 18.3235 Engler et 23.3012 CER-E) : ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2025 la consultation relative à une modification de la loi fédérale sur la TVA. La mise en œuvre des motions 23.3012 et 18.3235 doit permettre, d'une part, d'étendre l'imposition des plateformes aux services électroniques et, d'autre part, d'encourager fiscalement la formation de combinaisons de prestations. Il est prévu d'abaisser de 70 % à 55 % la part que la prestation prépondérante doit représenter pour que la combinaison de prestations puisse être traitée fiscalement comme la prestation prépondérante.

Date cible : 31.12.2025

Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (prolongation des règles « too big to fail ») : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2025 le message relatif à une modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA). La modification vise à prolonger à nouveau, pour une durée limitée, le régime temporaire « too big to fail » (TBTF) (exemption de l'impôt anticipé pour les instruments TBTF). Une réglementation sur le maintien durable de l'exception ne devrait être adoptée que dans le cadre de la législation sur la réglementation TBTF.

Date cible : 31.12.2025

Rapport « Aménager le droit de timbre d'émission pour qu'il soit plus favorable aux jeunes pousses » (en exécution du po. 23.3262 Silberschmidt) : approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport « Aménager le droit de timbre d'émission pour qu'il soit plus favorable aux jeunes pousses » au second semestre 2025. Le rapport présentera les possibilités de réduire, dans le respect de la Constitution, la charge que représentent pour les jeunes pousses les droits de timbre d'émission sur le capital propre.

Date cible : 31.12.2025

Rapport « Préserver l'attrait, assurer les finances. La Suisse a besoin d'une stratégie fiscale et de promotion économique à long terme » (en exécution du po. 23.3752 Walti) : approbation

Au premier semestre 2025, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Préserver l'attrait, assurer les finances. La Suisse a besoin d'une stratégie fiscale et de promotion économique à long terme ». Le rapport exposera la stratégie à long terme de la Confédération en matière de fiscalité et de promotion économique. Il s'agira notamment d'illustrer comment le système fiscal doit être aménagé au regard de la concurrence fiscale et économique internationale, de sorte que la Suisse préserve son attrait et que la Confédération puisse assurer ses recettes à long terme.

Date cible : 30.06.2025

Rapport « Revoir la réglementation de la TVA dans le domaine de la santé pour simplifier les règles, atteindre la neutralité concurrentielle et alléger la facture des assurés » (en exécution du po. 23.3132 Noser) : approbation

Au cours du second semestre 2025, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Revoir la réglementation de la TVA dans le domaine de la santé pour simplifier les règles, atteindre la neutralité concurrentielle et alléger la facture des assurés ». Le rapport vise à examiner la proposition de supprimer toutes les exceptions à la TVA qui concernent le domaine de la santé, tout en autorisant les compagnies d'assurance-maladie et d'assurance-accidents à déduire l'impôt préalable.

Date cible : 31.12.2025

Message sur l'initiative populaire fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2025 le message relatif à l'initiative pour l'avenir. Celle-ci demande une imposition de 50 % des successions et des donations qui, cumulées, dépassent 50 millions de francs. Elle demande que le produit de la taxe soit affecté à la politique climatique.

Date cible : 30.06.2025

Message sur l'initiative populaire fédérale « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2025 le message relatif à l'initiative « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! ». Celle-ci demande que les revenus des époux soient additionnés en vue de leur imposition et que les couples mariés ne soient pas désavantagés par rapport aux autres contribuables.

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Initiative portant sur la numérisation de l'AFC : réalisation d'autres projets

L'AFC entend numériser l'intégralité de ses procédures au cours des années à venir, afin que l'administration puisse fournir le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts.

D'autres projets figurant dans la liste initiale des projets (backlog) de l'initiative sont réalisés.

Date cible : 31.12.2025

Imposition minimale / GloBE : fin des travaux de mise en œuvre

Les nouvelles dispositions constitutionnelles concernant l'imposition minimale seront mises en œuvre notamment au moyen d'une solution informatique.

L'échange international de données et l'échange de données avec les cantons ont été mis en œuvre.

Date cible : 31.12.2025

Accord sur les frontaliers avec la France : fin des travaux de mise en œuvre

Traitement de l'échange de données des frontaliers CH / France.

L'échange de données prévu dans l'accord sur les frontaliers avec la France a été mis en œuvre.

Date cible : 31.12.2025

OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision totale des ordonnances d'exécution suite à la modification de la loi sur les douanes : résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2025 du résultat de la consultation sur la révision totale des ordonnances d'exécution suite à la modification de la loi sur les douanes. La révision totale du droit douanier permettra de définir le cadre juridique de la transformation numérique en cours (programme DaziT) tout en créant la flexibilité organisationnelle nécessaire pour permettre à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de réagir avec plus de rapidité et d'efficacité aux nouvelles situations.

Date cible : 31.12.2025

Rapport « Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés de tabac » (en exécution du po. 23.3588 CER-N) : approbation

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés de tabac » (en exécution du postulat 23.3588 CER-N). Le rapport traitera notamment de l'évolution du marché du tabac au cours des dernières années, de la délégation de la part du Conseil fédéral de la compétence d'augmenter les impôts et de la manière dont la taxe pour la prévention du tabagisme pourrait être étendue à d'autres produits. Le rapport servira de base pour prévoir d'autres modifications de la loi sur l'imposition du tabac.

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Renouvellement du système de perception de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP III) : utilisation productive du nouveau système

À l'heure actuelle, l'OFDF perçoit la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) au moyen d'un appareil de saisie. Le système RPLP III le dispensera de développer et de mettre à disposition son propre outil. La saisie des kilomètres parcourus relèvera à l'avenir de prestataires privés, comme c'est le cas en Europe. L'État ne prescrira plus les instruments à utiliser à cet effet. Il assujettira uniquement les prestataires à l'obligation de respecter des prescriptions légales en matière de saisie et contrôlera la mise en œuvre de ces dernières. L'OFDF restera cependant chargé de la taxation.

Le nouveau système RPLP III a été mis en place et est utilisé de manière productive.

Date cible : 31.12.2025

Développement du système de gestion du trafic des marchandises Passar (DaziT) :

utilisation productive du volet 1 pour le trafic de marchandises (importation)

Passar, le nouveau système de gestion du trafic des marchandises, est l'une des pièces maîtresses du programme DaziT. Il remplacera notamment les systèmes e-dec et NCTS. Le processus de gestion du trafic des marchandises sera simplifié et standardisé pour toutes les procédures et tous les types de trafic. Grâce à Passar, il sera possible de passer la frontière sans s'arrêter, ce qui se traduira par de nets gains d'efficacité pour l'économie.

Le premier volet de Passar 2.0 a été introduit et peut être utilisé de manière productive.

Date cible : 30.06.2025

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉ-COMMUNICATION (OFIT)

PROJETS

Migration CC CAMPUS OFIT 2020 : fin du projet

Ce projet porte sur la conception et la mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire au fonctionnement du nouveau centre de calcul (CC) CAMPUS de Frauenfeld. Il s'agit notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes portant sur la mise en place et l'exploitation de l'infrastructure informatique dans le nouveau CC, de migrer les applications et les services qui étaient exploités dans le CC Titanic (Berne) vers les CC PRIMUS (Berne) et CAMPUS (Frauenfeld), et de démanteler ensuite le CC Titanic. Le projet est terminé.

Date cible : 30.06.2025

Swiss Government Cloud : réalisation des acquisitions permettant la mise en place des niveaux I à III du SGC

Le Conseil fédéral prévoit de mettre en place le Swiss Government Cloud (SGC), une infrastructure hybride multi-cloud adaptée aux exigences et aux besoins de l'administration fédérale. Celle-ci disposera ainsi d'une solution uniforme pour la plupart de ses activités en nuage. Le projet se fonde sur une approche globale : outre la création d'une infrastructure hybride multi-cloud, des investissements seront réalisés dans les domaines « formation, conseil et gouvernance », « processus commerciaux et processus d'exploitation », « cybersécurité » et « infrastructure réseau ».

Les services en nuage public du SGC (niveaux I, II a et II b), qui remplacent le contrat OMC 20007, ont été acquis, de même que les services en nuage privé du SGC (niveau III), qui remplacent l'environnement système Atlantica.

Date cible : 31.12.2025

Identité électronique (e-ID) : mise à disposition de l'infrastructure de confiance

Les travaux portant sur la création d'un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État et sur l'élaboration de la législation correspondante sont en cours dans le cadre du projet e-ID. L'OFIT prend une part active à la mise en œuvre de ce projet, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice, l'Office fédéral de la police et l'Administration numérique suisse. L'écosystème numérique de l'e-ID sera créé parallèlement au processus législatif. La démonstration de faisabilité technique portant sur la carte de légitimation numérique ePerso, l'exploitation de la sandbox publique en collaboration avec des acteurs économiques suisses et le projet pilote relatif au permis électronique d'élève conducteur se dérouleront en même temps.

La Confédération tient un registre de base et un registre de confiance afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité des preuves électroniques. Ces registres contiennent en particulier les signatures des émetteurs. D'autres éléments, tels que le système de copies de sécurité ou l'application de vérification des preuves électroniques, complètent l'infrastructure de confiance.

Date cible : 31.12.2025

Bureautique Cloud Enabling : réalisation de la migration vers Microsoft 365

Le projet de bureautique permettant l'accès au nuage (Cloud Enabling Büroautomation, CEBA) porte sur l'établissement de Microsoft 365 (M365), soit la version en nuage des services Microsoft, en tant que système d'exploitation standard de l'administration fédérale. Le choix de M365 a été fait au 1^{er} semestre 2023. Il s'agit désormais de mettre en œuvre la version productive et d'introduire M365 dans l'administration fédérale centrale d'ici à la fin de l'année 2025.

Tous les bénéficiaires de prestations de l'OFIT ont passé à Microsoft 365 conformément au plan du secteur TNI de la ChF.

Date cible : 31.12.2025

Dissociation des prestations bureautiques et de la communication vocale (UCC) du Groupement Défense : clôture du projet

Le projet de dissociation des prestations bureautiques et de la communication vocale du Groupement Défense (EBUV) porte sur la séparation des systèmes de postes de travail civils et des systèmes militaires, qui sont sensibles. Les prestations en question seront dissociées de la BAC et relèveront à l'avenir de l'OFIT, qui deviendra le fournisseur du service informatique standard Bureautique.

Tous les systèmes de postes de travail concernés du Groupement Défense ont été migrés vers l'OFIT.

Date cible : 30.06.2025

Mise en œuvre de la stratégie de dégroupement des applications spécialisées dites de base : transfert de 10 applications spécialisées à l'OFIT sur mandat du DDPS

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, 64 applications spécialisées du DDPS sont transférées dans le système civil et leur exploitation est prise en charge par l'OFIT.

L'OFIT a pris en charge 10 applications spécialisées, contrats de maintenance et accords de niveau de service supplémentaires du portefeuille des produits du DDPS.

Date cible : 31.12.2025

Séparer et centraliser l'informatique de l'armée : le plan de dissociation est disponible

Projets de dissociation « Move to Standard », « Retour » et « Mise hors service » pour les systèmes, les plateformes et les services informatiques Business (BITS) contenus dans le « block move » (transition RUVER). L'estimation globale des ressources, y compris l'évaluation des conséquences sur les ressources liées à l'exploitation (ressources financières et humaines), a été effectuée et validée pour tous les BITS devant être dissociés. Les définitions de prêt (definition of ready) et de fini (definition of done) ont elles aussi été établies et validées pour tous les BITS devant être dissociés. La planification globale de la dissociation des services a été établie et validée. Passage à la phase de dissociation des BITS en dehors de la démonstration de faisabilité.

Date cible : 30.06.2025

OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Concept détaillé pour l'optimisation du système salarial de l'administration fédérale : approbation

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral approuvera le concept détaillé pour l'optimisation du système salarial de l'administration fédérale et approuvera des modifications de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération allant dans ce sens. Le 6 avril 2022, dans le cadre de son rapport en exécution du postulat 19.3974 « Dissocier l'évolution salariale de l'évaluation des prestations », il avait décidé de maintenir le lien entre l'évaluation des prestations et l'évolution des salaires, mais d'objectiver les décisions en intégrant des courbes salariales. Le 25 octobre 2023, il a approuvé le concept général d'optimisation du système salarial et a suspendu l'élaboration du concept détaillé jusqu'à ce que la comparaison des conditions d'engagement demandée par les postulats 23.3087 Bauer et 23.3070 Nantermod soit disponible.

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Optimisation du système salarial de l'administration fédérale : achèvement de l'adaptation des systèmes informatiques

Le Conseil fédéral a chargé le DFF d'optimiser le système salarial de l'administration fédérale en collaboration avec les autres départements et la ChF. Dans les grandes lignes, il s'agit de revoir l'évolution des salaires basée sur des échelons d'évaluation, telle qu'elle est définie à l'art. 39 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération, afin qu'elle ne soit plus automatique. Les systèmes informatiques concernés seront adaptés aux nouvelles exigences dans le cadre des travaux d'optimisation du système salarial.

Les nouveautés concernant le système salarial (évolution des salaires et évaluation des prestations) sont prises en compte dans les systèmes informatiques (IT-RH) et mises en œuvre.

Date cible : 31.12.2025

Ressources humaines et numérisation : mise en œuvre du programme d'introduction et du programme de formation pour les spécialistes RH

La transformation numérique modifie le rôle des spécialistes des ressources humaines (RH). Alors que de plus en plus d'opérations routinières sont numérisées, les tâches essentielles pour la stratégie et la culture d'entreprise gagnent en importance. Afin d'aider les spécialistes RH à développer leurs compétences dans un monde numérisé, l'OFPER crée un programme d'introduction pour les nouvelles recrues des RH et continue de développer le programme de formation.

Le programme d'introduction pour les spécialistes RH a été mis en place sous forme de modules d'apprentissage multimodaux. Le programme de formation pour les spécialistes RH a été examiné et complété par de nouveaux modules portant sur des thèmes d'importance stratégique.

Date cible : 31.12.2025

Harmonisation et standardisation des applications RH de l'administration fédérale :

introduction du processus numérisé (intégration, transfert et départ)

Dans le cadre du programme SUPERB, l'équipe Personnel (IT-RH) est chargée de l'harmonisation et de la standardisation des processus RH basés sur les nouvelles technologies (notamment sur le nuage SAP). D'ici à 2026, le système prendra en charge les processus RH, avec le moins de ruptures possible. Les développements technologiques et l'évolution des processus requièrent des services du personnel, des responsables hiérarchiques et des collaborateurs qu'ils fassent preuve d'une grande flexibilité. Les structures d'autorisation actuelles et les processus spécifiques des unités administratives doivent être examinés et, le cas échéant, modifiés.

Le nouveau processus d'intégration, de transfert et de départ des collaborateurs (onboarding, crossboarding et offboarding) sera analysé et mis en œuvre conjointement avec les départements, sur la base des nouvelles technologies mises en place. Le processus numérisé sera prêt à être utilisé en 2025.

Date cible : 31.12.2025

Mise en place d'un modèle de nuage hybride : transfert du système informatisé de gestion du personnel vers H4S4

Une fois le modèle hybride (composé d'un nuage et du système utilisé au sein de l'administration fédérale [sur site]) mis en place conformément à la décision de 2022, il sera possible de profiter des atouts des deux technologies jusqu'à ce que le système en nuage soit entièrement installé. À cet effet, il faut avoir la garantie que la maintenance puisse être effectuée à long terme grâce au transfert du système actuel vers une technologie moderne compatible (H4S4).

Le système informatisé de gestion du personnel a été transféré dans l'infrastructure H4S4.

Date cible : 31.12.2025

OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition de l'administration fédérale : prise d'acte

Au second semestre 2025, le Conseil fédéral prendra acte du rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition de l'administration fédérale (stratégie de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics pour la période stratégique 2021–2030). Le cas échéant, la Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) présenteront, dans le rapport, d'autres mesures nécessaires.

Date cible : 31.12.2025

PROJETS

Centres fédéraux pour requérants d'asile :

emménagement dans le centre fédéral pour requérants d'asile du Grand-Saconnex

L'emménagement dans le centre fédéral pour requérants d'asile du Grand-Saconnex a eu lieu.

Date cible : 30.06.2025

Formes de travail flexibles : mise en service d'un nouveau bâtiment administratif à Zollikofen, 4^e étape

Le nouveau schéma directeur concernant l'utilisation des bâtiments se fonde sur les principes du schéma directeur de 2024 et crée des conditions optimales pour des formes de travail flexibles sur des campus de la région bernoise. Il poursuit les objectifs suivants : utilisation optimale de l'espace grâce à l'application de la norme multispace et au partage de postes ; collaboration efficace, productive et transversale sur des campus regroupant divers domaines ; bâtiments et infrastructures flexibles qui permettent de s'adapter aux changements et aux besoins des utilisateurs.

La mise en service du nouveau bâtiment administratif (4^e étape) à Zollikofen a eu lieu.

Date cible : 30.06.2025

Formes de travail flexibles :

80 % de l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment administratif à la Guisanplatz, 2^e étape

80 % des travaux d'aménagement intérieur du nouveau bâtiment administratif situé à la Guisanplatz, à Berne (2^e étape), sont terminés.

Date cible : 31.12.2025
